

Monsieur

J'ay oublié la dernière poste de insérer dans ma lettre pour votre enclame, celle que ma Escrie sur le Prince de Saxe par la quelle il demande à vendre sa compagnie, en joint icy la copie, à lui j'ay mande que cela ne se pronucit point, et est entièrement deffendu au conseil de guerre, insi que sil ne se rend pas aux regiment je serai obligé de nommer un Capitaine puisque le service est a présent icy,

par dominico Pagano
 Major Homme de l'hospital remplit la deputation et toutes choses concernant le dit hospital de confession, par que de toutes choses il veut les traiter droit avec 55. sur le vicarij cependant sa doit faire par la deputation, et plus lui comme major Homme ne peut vain, et sa fonction seest autres choses que d'ancien seint des Effectz de l'hospital comme des lits et autres choses, estre present quant le medecin visite les malades, en suite en rendre compte à la deputation, et si la chose le merite on en informe sur le

7
277
viceries, et moi comme l'ayo de la disputation, ien donne
mon raport a vostre Excellence, mais a pagano parqu'il
a des amis dont la chancellerie de nos viceries veut
des potes en droitures de buffes choses. J'espere que le
nouveau reglement qui vien dra de viene remedierra a
tout cela, sans quoy le militaire nen prosperera iamais
rien, puisque l'attribution de such ces officiers ou ministres
de l'hospital nest autres choses que pour leur paye
et des avantages particuliers ie preste chaque iour par
les draps de liti des soldats malades, ayant declare
a la disputation que ie ne consentirois plus que lon donne
aucuns gages que préalablement on les 40-pair de
draps sijent fait.

Vostre Excellence a eu la bonte d'ordonner un mois de gage a
meisme les officiers qu'ils ont receu, mais ie n'ay pas eue
peu avoir mon mois de gages comme general, il m'est arrive
la mairme chose la dernière fois ayant este obligé de
envoyer dix sijt pour l'un, et le ne la peu recevoir que
15 iours apres les autres, m'le comissaire treisim se croit
en pouvoir de disposer a sa fantesie de l'argent. Il me
semble quil deuroit enuiter punctuellement les ordres de

+

et obéir sans que l'on soit obligé de le solliciter
 comme par charité; sa persuade presque que tout le monde
 dit qu'il a l'argent que les banquiers & interets, et qu'il
 ne le donne que le plus tard qu'il peut, qui est de fort peu
 est qu'il ne s'oublie en rien et sur tout un il y trouve
 des petits profits, Je me recommande à la protection
 de votre Excellence aiant l'honneur de vous



à mesme
 le 18 d'août
 1721

mon sieur
 de votre Excellence
 le tres humble et tres obeissant serviteur
 Frideric conte de Diesbach

Fuldjünglingstr.

Alon Diesbach.

London 18th April 1721.